Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260923-BUR_2026_09_N25-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
17 septembre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 13	**Secrétaire de séance :**
17 septembre 2026	Votants : 13	Marc SIMON

Convention Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bas Léon

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-09-N25	8.8	Thierry GAUDEC

Thierry GAUDEC, Vice-Président, rappelle que Haut Léon Communauté a confié au Syndicat des Eaux du Bas Léon l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bas Léon. Pour la période 2026-2028, le budget global du programme s'élève à 1.078.920 €.

La participation de Haut Léon Communauté est arrêtée comme suit :

- 2026 : 1.769 €
- 2027 : 3.883 €
- 2028 : 3.075 €

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Réunion de pôle « Environnement » du 7 septembre 2026 ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention.

Présents	**13**
Pouvoirs	**0**
Votants	**13**
Pour	**13**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Marc SIMON

